

Délibération n°07/10/2026-60

du mercredi 7 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le sept octobre à 14 heures 10, le conseil d'administration, dûment convoqué le 25 septembre 2026, conformément au Code général des collectivités territoriales, s'est réuni à l'école supérieure d'art, sous la présidence de Marc CECCALDI.

- Nombre de membres en exercice : 21
- Présents : Séverine MAGRY, Marc CECCALDI, Marc FERAUD, Sébastien NOURIAN, Pierre VASARELY, Antoine BOLLASINA, Carlos CASTELEIRA, Juliette NORMAND-BEORCHIA
- Présents en visioconférence : Sylvaine DI CARO-ANTONUCCI, Laure SCANDOLERA, Florian GAITE
- Procurations : Dominique AUGÉY (Marc CECCALDI), Brigitte DEVESA (Marc FERAUD), Frédérique DUMICHEL (Laure SCANDOLERA), Daniel GAGNON (Sébastien NOURIAN)
- Absents : Sophie JOISSAINS, Loris MARTIN, Kayané BIANCO ROATTA, Stéphanie BRAISE, Karima ZERKANI-RAYNAL, Dimitri MOUDAR

Monsieur le président a constaté que le quorum était atteint pour tenir la séance.

Objet : Modalités et tarifs des mises à disposition d'espaces

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle Ecole supérieure d'art d'Aix-en-Provence Félix Ciccolini

la convention de mise à disposition de biens communaux du 31 mai 2016 entre l'ESA et la Ville d'Aix-en-Provence

Considérant la délibération n°26/06/2025-52 du 26 juin 2025 fixant les modalités et tarifs des mises à disposition d'espaces

L'école dispose d'espaces dont l'occupation n'est pas continue. Elle dépend effectivement de l'organisation administrative et pédagogique et du calendrier scolaire et événementiel de l'école.

Conformément à l'article 5 de la convention de mise à disposition de biens communaux du 31 mai 2016 entre l'ESA et la Ville d'Aix-en-Provence, « les conventions d'occupation se réaliseront avec l'accord préalable de la commune d'Aix-en-Provence » et « devront présenter une complémentarité ou une connexité avec l'objet statutaire de l'EPCC ».

De plus, ce même article stipule que « s'agissant de l'amphithéâtre, la commune d'Aix-en-Provence se réserve le droit de jouir, à titre gracieux, de ce lieu lors des périodes de non-utilisation afin d'y organiser des manifestations exceptionnelles ou des actions pédagogiques coordonnées ou organisées par elle. Cette utilisation interviendra sous réserve d'une information préalable auprès de l'EPCC, notifiée au moins 30 jours avant le début des activités communales. »

Les mises à disposition sont encadrées par un régisseur ou un agent de l'école.

Un contrat est établi pour chaque mise à disposition.

Les tarifs des mises à disposition des espaces figurent dans la grille tarifaire suivante :

Tarifs des mises à disposition des espaces

Nouveaux tarifs

Nouveaux tarifs

		Tarif HT	Tarif TTC	Tarif HT	Tarif TTC
AMPHITHEATRE					
		Tarifs partenaires		Tarifs non-partenaires	
Tarifs journaliers	Montage et démontage du lundi au samedi de 8h à 20h	GRATUIT	GRATUIT	608,33 €	730,00 €
	Exploitation du lundi au samedi de 8h à 20h	GRATUIT	GRATUIT	875,00 €	1 050,00 €
	Montage et démontage dimanche et jours fériés de 8h à 20h	GRATUIT	GRATUIT	608,33 €	730,00 €
	Exploitation dimanche et jours fériés de 8h à 20h	591,67 €	710,00 €	1 141,67 €	1 370,00 €
Tarif horaire de jour	Du lundi au samedi entre 8h et 20h			87,50 €	105,00 €
Tarifs horaires de nuit	Exploitation du lundi au vendredi de 20h à 8h	26,67 €	32,00 €	87,50 €	105,00 €
	Exploitation week-end et jours fériés de 20h à 8h	54,17 €	65,00 €	104,17 €	125,00 €
AUTRES SALLES					
Dessin 1&2, volume, aquarium 1&2, cafétéria, peinture, salle de réunion le Villa, studio (tarifs par salle)					
		Tarifs partenaires		Tarifs non-partenaires	
Tarifs journaliers	Montage et démontage du lundi au samedi de 8h à 20h	GRATUIT	GRATUIT	45,83 €	55,00 €
	Exploitation du lundi au samedi de 8h à 20h	GRATUIT	GRATUIT	300,00 €	360,00 €
	Montage et démontage dimanche et jours fériés de 8h à 20h	26,67 €	32,00 €	87,50 €	105,00 €
	Exploitation dimanche et jours fériés de 8h à 20h	87,50 €	105,00 €	391,67 €	470,00 €
Tarif horaire de jour	Du lundi au samedi entre 8h et 20h			45,83 €	55,00 €
Tarifs horaires de nuit	Exploitation du lundi au vendredi de 20h à 8h	26,67 €	32,00 €	26,67 €	32,00 €
	Exploitation week-end et jours fériés de 20h à 7h	54,17 €	65,00 €	54,17 €	65,00 €

Forfait privatisation de l'école (amphithéâtre + 7 salles + cafétéria + hall + espaces extérieurs)					
		Tarifs partenaires		Tarifs non-partenaires	
Tarifs journaliers	Montage et démontage du lundi au dimanche et jours fériés de 7h à 20h	341,67 €	410,00 €	608,33 €	730,00 €
	Exploitation du lundi au dimanche et jours fériés de 7h à minuit	2 125,00 €	2 550,00 €	4 250,00 €	5 100,00 €
Forfait privatisation de l'école : -20% à compter du 2ème jour de mise à disposition					
Forfait privatisation de l'espace d'hébergement "La Villa" (hors nuitées)					
		Tarifs partenaires		Tarifs non-partenaires	
Tarifs journaliers	Du lundi au dimanche et jours fériés de 7h à 20h	87,50 €	105,00 €	341,67 €	410,00 €
Forfait espaces extérieurs					
		Tarifs partenaires		Tarifs non-partenaires	
Tarifs journaliers	Du lundi au dimanche	87,50 €	105,00 €	341,67 €	410,00 €
Mise à disposition d'un régisseur général					
Tarifs horaires			43,00 €		43,00 €
Repas		Selon tarif Syndeac			
Forfait projet à but caritatif					
		Mise à disposition maximale d'1 jour par an			
Tarifs journaliers	Du lundi au dimanche	GRATUIT			

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, le conseil d'administration, à l'unanimité,

- ABROGE la délibération n°26/06/2025-52 du 26 juin 2025 fixant les modalités et tarifs des mises à disposition d'espaces à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération
- VALIDE la grille tarifaire jointe ci-dessus à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération
- AUTORISE la directrice à signer les contrats de mise à disposition d'espaces, après accord de la Ville d'Aix-en-Provence

Fait à Aix en Provence, le **07 OCT. 2026**

Le Président du conseil d'administration,

Marc CECCALDI